

Procès-verbal du Conseil municipal de Gilhac et Bruzac

Séance du 21 novembre 2025

Le vingt-et-un novembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Gilhac et Bruzac (Ardèche), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Gilbert BOUVIER, maire.

Présents : Mesdames Christine HASSE, Germaine TRACOL,
Messieurs Gilbert BOUVIER, Jérôme CHAIX, Francis CHEVALIER,

Excusés : Gaëtan CHARMETTE, Hélène MECH (pouvoir à G.BOUVIER)

Absents : Pascale BORIE, Gilbert MULLET

Secrétaire de séance : Germaine TRACOL

Le maire ouvre la séance à 20h05 et souligne que le quorum est atteint. L'assemblée peut donc valablement délibérer en tous points.

1. Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal du 17 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget 2026

Le Maire explique que ce point est reporté à la prochaine séance, pour effectuer au préalable une décision modificative du budget.

3. Assurance des risques statutaires du personnel – Contrat groupe proposé par le Centre de Gestion

Délibération 32-2025

Le Maire informe les élus de la mise en place d'un contrat groupe à adhésion facultative relatif à l'assurance des risques statutaires du personnel des collectivités territoriales et établissements publics.

La Commission d'Appel d'Offre du Centre de Gestion, réunie le vendredi 4 juillet 2025, a jugé l'offre de CNP ASSURANCES/RELYENS, économiquement viable et acceptable sur la base des critères d'attribution du marché, et a choisi de retenir cette offre.

Considérant que la collectivité adhère actuellement au contrat groupe d'assurance en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2025 et compte tenu des avantages d'une consultation groupée, il est proposé d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- **Durée du contrat :** 4 ans – 1^{er} janvier 2026/31 décembre 2029
- **Contrat souscrit en capitalisation**
- **Délai de déclaration des sinistres :** 120 jours sur l'ensemble des risques
- **Garantie des taux 2 ans** (01/01/2026 au 31/12/2027) sauf évolution réglementaire qui impacterait les garanties et prestations à verser.

Dans le cadre de la mise en place du nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires pour la période 1^{er} janvier 2026-31 décembre 2029, la collectivité devra adhérer via la plateforme en ligne mise en place par CNP-Assurances/Relyens.

Il est précisé le choix de couverture retenue par la collectivité et les bases de cotisation.

ADHESION AU CONTRAT POUR LES AGENTS AFFILIES A L'IRCANTEC

Taux de cotisation

Le taux de cotisation assureur est de 0.90 %, hors frais de gestion, pour l'ensemble des garanties suivantes (tous risques) :

- Maladie ordinaire avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire
- Grave maladie,
- Maternité, paternité, adoption,
- Congés d'Invalidité Imputables au Service (accidents du travail et maladies professionnelles)

Assiette de cotisation de la collectivité

Le taux de cotisation s'applique à l'assiette de cotisation composée à minima du Traitement Brut Indiciaire (TBI).

La collectivité fait le choix de compléter son assiette de cotisation avec les éléments optionnels suivants :

- Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)
- Complément de Traitement Indiciaire (CTI)
- Supplément familial de traitement (SFT)
- Indemnités accessoires (primes, indemnités ou gratifications versées) à l'exclusion de celles affectées à des remboursements de frais
- RIFSEEP (IFSE et CIA)
- _____ % des charges patronales, dans la limite des charges dont est redevable la collectivité

Il est à noter que la base de l'assurance pourra être modifiée à chaque échéance annuelle sous réserve d'un préavis de 2 mois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion et selon les modalités proposées ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire.

4. Renouvellement du mandat de gestion d'Ardèche Habitat

Délibération 33-2025

Monsieur le Maire présente la nécessité de se positionner quant au renouvellement du mandat de gestion des logements d'Ardèche Habitat. En effet, celui-ci est échu depuis le 31 octobre 2025.

Malgré la vente prochaine du bâtiment d'Aubinas, le maire propose de renouveler ce mandat pour le logement de Bruzac.

Après en avoir délibéré à 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal décide de :

- RENOUVELER le mandat d'Ardèche Habitat, à compter du 1^{er} novembre 2025, pour une durée de 3 ans.
- AUTORISER M. le Maire à signer tout document permettant de mener à bien ce dossier.

5. Participation à la protection sociale complémentaire santé des agents

M. BOUVIER informe l'assemblée que ce dossier a été soumis au Comité social technique du Centre de Gestion qui se réunira le 11 décembre 2025. Ce point sera remis à l'ordre du jour de la séance du 12 décembre, en espérant que leur décision soit communiquée rapidement.

6. Réservation de semaines Tremplin

Délibération 34-2025

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se positionner quant à la réservation de semaines de travail de la Brigade verte de l'Association Tremplin, pour l'année à venir.

Il expose les nouvelles formules proposées par l'organisme d'insertion, permettant de choisir des jours ou des semaines ainsi que le nombre d'agents avec ou sans encadrant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- DECIDE de réserver à Tremplin Environnement pour l'année 2026 :
 - o une semaine en juin pour le débroussaillement autour des bâtiments avec 1 encadrant et 3 agents : tarif/semaine 2450 € HT,
 - o 3 jours en automne pour le débroussaillement autour des bâtiments avec 1 encadrant et 3 agents : tarif/ jour 550 € HT, soit 1650 € HT.

7. Travaux d'aménagement du sous-sol de la mairie

Délibération 35-2025

Monsieur le Maire expose aux élus le projet d'aménagement de la cave de la mairie, afin de créer un espace de travail et de stockage. Les travaux consisteront à décaisser la terre de part et d'autre des piliers de soutien et le long du mur, à droite.

Deux entreprises ont été consultées et l'offre la plus intéressante émane de QUENTIN JULIEN TP, pour un montant de 5 620 € HT, soit 6 744 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- APPROUVE le devis de l'entreprise QUENTIN JULIEN TP aux conditions mentionnées ci-dessus.
- AUTORISE le maire à signer tout document permettant de mener à bien ce projet.

8. Travaux de goudronnage chemin du Combeau

Délibération 36-2025

Monsieur le Maire rappelle aux élus les différentes portions de goudronnage déjà réalisées sur cette voie communale. Il propose de faire exécuter le dernier tronçon en descente depuis le réservoir d'eau potable permettant de rejoindre la route départementale D266.

L'estimation du service des routes, réalisée par le biais du groupement de commandes de voirie, s'élève à 31 435 € HT, soit 37 722 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- APPROUVE le projet de goudronnage aux conditions mentionnées ci-dessus.
- AUTORISE le maire à signer tout document permettant de mener à bien ce projet.

9. Divers

a. Travaux

A Boussenac, le chantier du cheminement piéton commencera lundi 24 novembre.

b. Colis de Noël

L'activité des enfants aura lieu ce dimanche 23 novembre. Les bricolages réalisés par leurs soins seront joints aux 16 colis des aînés.

c. Vœux du maire

Une date est retenue pour cet événement : vendredi 23 janvier 2026, à 18h30 à la salle des fêtes.

d. Bulletin municipal

Il est prévu de le diffuser avant la fin de l'année. Ce sera une version plus succincte, en raison des élections.

La prochaine séance est prévue le 12 décembre.

La séance est levée à 21h30.

Version définitive, validée lors du Conseil municipal du 12 décembre 2025

Signatures (après validation) :



.....
La secrétaire de séance,
Mme Germaine TRACOL



.....
Le Maire
M. Gilbert BOUVIER